



VERVIERS

URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 25



Wallonie

Réf : 2019A0110-AF

**URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Romuald LESO demeurant Grand Route 575 à 4610 BEYNE-HEUSAY.

Le terrain concerné est situé Rue des Prairies 15A à 4800 Verviers et cadastré division 1, section A n°24Z4.

Le projet est de type : **Régularisation : aménagement de 6 appartements dans un bâtiment industriel - Modifications du permis d'urbanisme délivré le 13 avril 2012 (volumétrie, cuisine, ouverture de baies, terrasses et escaliers internes).**

Il présente les caractéristiques ci-après.

Considérant les articles D.IV.40, D.VIII.6 et R.IV.40-2 du CoDT, **la demande de permis d'urbanisme est soumise à annonce de projet** pour les motifs suivants :

- Art. R.IV.40-2. § 1er. 1° du CoDT : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la hauteur est d'au moins trois niveaux ou neuf mètres sous corniche et dépasse de trois mètres ou plus la moyenne des hauteurs sous corniche des bâtiments situés dans la même rue jusqu'à vingt-cinq mètres de part et d'autre de la construction projetée, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;
- La demande de permis soulève un écart au Schéma de développement communal en terme de densité.

Conformément à l'article D.I.16 du CoDT, **les mesures de publicité sont suspendues du 16/07 au 15/08.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

L'avis est affiché du 05/07/2019 au 27/08/2019.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11/07 au 15/07 et du 16/08 au 27/08/2019 au collège communal (suspension légale du 16/07 au 15/08):

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@verviers.be

A Verviers, le 03 juillet 2019

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,



Christiane THISSEN.

Pour la Bourgmestre :
L'Echevin délégué,

Freddy BREUWER.